



Plan d'action 2024-2025 à l'égard des personnes handicapées et bilan 2023-2024

**Adopté le 24 septembre 2024
par la Régie du bâtiment du Québec**
*en vertu de la Loi assurant l'exercice
des droits des personnes handicapées
en vue de leur intégration scolaire,
professionnelle et sociale*

**Régie
du bâtiment**

Québec 

La photo utilisée en couverture et en page 4 présente M. Paul Gagnon et M^{me} Stéphanie Boucher, des employés de la Régie du bâtiment du Québec, dans les bureaux de Longueuil de l'organisation.

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 2291-7659 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, 2024

La reproduction partielle ou totale de ce document est autorisée à condition d'en mentionner la source.

Table des matières

Introduction	4
Portrait de la Régie du bâtiment du Québec	5
Mission et domaines d'intervention	6
Valeurs	7
Clientèles cibles.....	7
Partenaires.....	8
Engagements pour 2024-2025	9
1. Sensibilisation et promotion à l'intention du personnel.....	9
2. Accès aux services offerts par la RBQ	10
3. Mesures en lien avec les secteurs d'activité de la RBQ.....	11
4. Soutien à l'embauche et à l'intégration en emploi des personnes handicapées	12
5. Accessibilité des immeubles	13
6. Accès à l'information et aux documents.....	14
7. Adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile	15
8. Approvisionnement en biens et en services accessibles	15
Bilan des mesures réalisées en 2023-2024	16
1. Sensibilisation et promotion à l'intention du personnel.....	16
2. Accès aux services offerts par la RBQ	17
3. Mesures en lien avec les secteurs d'activité de la RBQ.....	18
4. Soutien à l'embauche et à l'intégration en emploi des personnes handicapées	19
5. Accessibilité des immeubles	20
6. Accès à l'information et aux documents.....	21
7. Adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile	22
8. Approvisionnement en biens et en services accessibles	23
Reddition de comptes.....	24
Politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	24
Engagements visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière	25

Introduction

L'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* ([RLRQ, chapitre E-20.1](#)) prévoit que chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes doit adopter annuellement un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. C'est dans ce contexte que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) présente son plan d'action.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025 (PAPH) réaffirme l'adhésion de la RBQ aux principes d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et sa volonté de faire progresser leur intégration professionnelle et sociale.

Le présent plan d'action a été approuvé le 24 septembre 2024 par le comité de direction de la RBQ. Il fait état des obstacles que peuvent vivre les personnes handicapées dans l'exercice des activités relevant des attributions de la RBQ et présente les mesures envisagées en 2024-2025 pour réduire ces obstacles ainsi que le bilan des efforts réalisés en 2023-2024.

Par personne handicapée, on entend toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ([paragraphe g de l'article 1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*](#)).



Portrait de la Régie du bâtiment du Québec

La RBQ est un organisme gouvernemental autre que budgétaire qui finance ses dépenses à même ses revenus, lesquels proviennent, en majeure partie, de l'industrie de la construction. Elle demeure toutefois assujettie aux règles de la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1) ainsi qu'au cadre de gestion budgétaire gouvernemental. Elle est également assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02) depuis le 3 juin 2022.

Sous la responsabilité du ministre du Travail, la RBQ est présente dans l'ensemble du Québec. Son siège social est à Montréal, et elle dispose de points de service situés à Gatineau, à Laval, à Longueuil, à Québec, à Rimouski, à Rouyn-Noranda, à Saguenay, à Sept-Îles, à Sherbrooke et à Trois-Rivières.

La RBQ est dirigée par un conseil d'administration composé de treize membres nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus quatre ans. Les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, sont nommés de la façon suivante :

- un membre est choisi parmi des personnes identifiées en tant qu'entrepreneur de construction ;
- un membre est choisi parmi des personnes identifiées aux corporations constituées en vertu de la *Loi sur les maîtres électriciens* (chapitre M-3) ou de la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* (chapitre M-4) ;
- trois membres sont choisis parmi des personnes identifiées au milieu financier ;
- un membre est choisi parmi des personnes identifiées au milieu municipal ;
- trois membres sont choisis parmi des personnes qui habitent ou fréquentent un bâtiment ;
- trois membres sont choisis parmi des personnes identifiées aux ordres professionnels reliés au domaine de la construction et du bâtiment.

La RBQ surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la *Loi sur le bâtiment* ([RLRQ, chapitre B-1.1](#)) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence jusqu'à leur remplacement par la *Loi sur le bâtiment*.

En date du 31 mars 2024, la RBQ comptait 600 employées et employés réguliers et occasionnels.

Mission et domaines d'intervention

Dans un objectif de protection du public, la RBQ contribue à la qualité et à la sécurité des bâtiments et des installations. Elle voit également à la qualification des entrepreneurs de construction et des constructeurs-propriétaires, de même qu'elle veille à leur probité.

À cette fin, la RBQ voit à l'élaboration, à l'adoption, à l'harmonisation et à la mise à jour de l'ensemble de la réglementation concernant la qualité des travaux de construction et la sécurité des personnes qui accèdent à un bâtiment, à un équipement destiné à l'usage du public ou à une installation visée par les lois qu'elle applique. Elle accomplit notamment les tâches ci-dessous :

- Elle adopte les chapitres du [Code de construction](#) et du [Code de sécurité](#) dans les domaines suivants : ascenseurs et autres appareils élévateurs, bâtiment, efficacité énergétique, électricité, équipements pétroliers, gaz, jeux et manèges, lieux de baignade, plomberie ainsi que remontées mécaniques. Elle adopte aussi le *Règlement sur les installations sous pression* (RLRQ, chapitre B-1.1, r. 6.1).
- Elle contrôle la qualification des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires de façon à s'assurer de leur probité, leur compétence et leur solvabilité (article 111).
- Elle élabore la réglementation sur les garanties financières offertes aux consommatrices et aux consommateurs qui font effectuer des travaux de construction par un détenteur de licence.
- Elle collabore aux efforts de prévention et de lutte contre les pratiques frauduleuses et la corruption dans l'industrie de la construction.
- Elle est appelée à appuyer, par sa réglementation, diverses politiques et orientations gouvernementales.

La RBQ se préoccupe des modifications réglementaires pouvant améliorer les conditions de vie des personnes handicapées. Cela transparaît particulièrement dans ses discussions au sein des comités provinciaux et nationaux qui participent à l'élaboration des normes.



Valeurs

La RBQ souscrit aux valeurs qui guident l'ensemble de l'administration publique québécoise, soit :

- la compétence ;
- l'impartialité ;
- l'intégrité ;
- le respect ;
- la loyauté.

La RBQ adhère également à deux valeurs organisationnelles qui se rattachent à sa mission, soit la sécurité du public et la qualité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens. Ces valeurs se reflètent dans les rapports qu'elle entretient avec les personnes handicapées faisant partie de sa clientèle et de son personnel.

Les gestionnaires et les membres du personnel de la RBQ doivent avoir une préoccupation constante pour la qualité de la construction et la sécurité du public. Ils contribuent, par leurs gestes et leurs décisions, à réduire les risques auxquels les citoyennes et citoyens sont exposés.

La RBQ collabore avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour analyser les demandes liées à la sécurité et à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, développer des solutions appropriées et proposer, le cas échéant, des ajustements réglementaires. Bien au fait de la réalité et des besoins des personnes handicapées, la RBQ peut ainsi cerner les principaux obstacles à leur intégration et les maintenir le plus longtemps possible dans leur milieu de vie, tout en leur assurant l'accès aux services de proximité.



Clientèles cibles

La clientèle de la RBQ est très variée. Elle se compose des groupes suivants :

- Citoyens ;
- Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires ;
- Professionnels, architectes, ingénieurs, technologues ;
- Propriétaires ou exploitants d'un bâtiment ou d'une installation ;
- Propriétaires de bâtiments résidentiels ;
- Fabricants d'équipements sous pression.

Partenaires

La RBQ compte sur l'apport de nombreuses organisations dans l'accomplissement de sa mission :

- les organismes de normalisation qui contribuent, principalement à l'échelle québécoise, canadienne et nord-américaine, à l'élaboration de normes de référence sur lesquelles peut s'appuyer la réglementation ;
- les ministères et organismes gouvernementaux (MO) qui ont des champs de compétences connexes à ceux de la RBQ ;
- le milieu municipal, notamment les services d'urbanisme et de sécurité incendie, qui contribuent à la surveillance du respect de l'application de la réglementation ;
- les ordres professionnels et les associations professionnelles qui assurent la compétence de leurs membres exerçant des responsabilités en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (ingénieurs, architectes, technologues professionnels, maîtres électriciens et maîtres mécaniciens en tuyauterie) ;
- les établissements d'enseignement et les centres de recherche qui participent à la formation des intervenants et qui développent l'expertise de pointe dont la RBQ a besoin pour exercer sa compétence ;
- les associations représentant des consommateurs ou des citoyens ayant des besoins particuliers, par exemple les personnes handicapées ou âgées, qui sensibilisent la RBQ aux besoins des bénéficiaires de la réglementation et de la surveillance ;
- les associations représentant des intervenants visés par la réglementation qui sensibilisent la RBQ aux enjeux économiques et techniques de l'industrie et qui constituent un canal privilégié pour relayer à leurs membres l'information que la RBQ produit pour les sensibiliser à leurs responsabilités et en clarifier l'exercice ;
- les administrateurs d'un plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs approuvé par la RBQ ;
- les organismes d'arbitrage autorisés dans le cadre du Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.

Des associations représentant les personnes handicapées ou âgées collaborent avec la RBQ pour la sensibiliser à leurs besoins en matière de réglementation dans le domaine du bâtiment.



Engagements pour 2024-2025

1. Sensibilisation et promotion à l'intention du personnel

Obstacle :

La faible présence de personnes handicapées au sein de la RBQ entraîne une méconnaissance de leur réalité.

Objectif :

Sensibiliser le personnel aux réalités vécues par les personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Organiser des activités de sensibilisation et d'information à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), qui se tient du 1 ^{er} au 7 juin 2024.	Nombre d'activités réalisées	Secrétariat général et affaires institutionnelles	Juin 2024
Publier le PAPH et diffuser une actualité dans l'intranet pour en faire la promotion.	Mise en ligne du PAPH 2024-2025 sur le site Web de la RBQ Diffusion d'une actualité	Secrétariat général et affaires institutionnelles	Décembre 2024

2. Accès aux services offerts par la RBQ

Obstacle :

Une méconnaissance des pratiques à adopter en présence d'une personne handicapée peut limiter son accès aux services offerts.

Objectif :

Développer les connaissances du personnel en contact direct avec le public sur l'accueil des personnes handicapées et le service qui leur est rendu.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Diffuser une actualité sur l'intranet à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées pour faire la promotion des capsules d'autoformation en ligne « Mieux accueillir les personnes handicapées ».	Diffusion d'une actualité	Secrétariat général et affaires institutionnelles	3 décembre 2024

Obstacle :

Le format et le mode de passation des examens de qualification pour devenir entrepreneur de construction ou constructeur-propriétaire peuvent constituer un frein à la réussite des personnes handicapées.

Objectif :

Offrir aux personnes handicapées des mesures pour adapter, selon leur incapacité, la passation de leurs examens.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Analyser les demandes d'adaptation des moyens d'évaluation en vue d'établir les mesures pouvant être offertes aux candidates et aux candidats. Mettre en place ces mesures.	Nombre de demandes reçues Nombre de demandes analysées Mesures d'adaptation mises en place	Direction générale des clientèles et des communications	En continu

3. Mesures en lien avec les secteurs d'activité de la RBQ

Obstacle :

Une méconnaissance des obstacles vécus par les personnes handicapées en matière d'accessibilité et de sécurité rend difficile la prise en compte de leurs besoins.

Objectif :

Améliorer les connaissances sur les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Poursuivre les travaux du comité directeur OPHQ-RBQ dans le but de déterminer et de prioriser les besoins des personnes handicapées en matière de sécurité et d'accessibilité aux bâtiments.	Nombre de rencontres du comité directeur	Vice-présidence à la réglementation et à l'innovation	En continu
Consulter le milieu associatif et des parties prenantes sur les enjeux en accessibilité.	Nombre de consultations tenues	Vice-présidence à la réglementation et à l'innovation	En continu

Obstacle :

Une méconnaissance des nouvelles exigences du chapitre I, Bâtiment, du *Code de construction* en matière d'accessibilité en limite l'application par les architectes, les concepteurs, les entrepreneurs et autres intervenants du milieu de la construction.

Objectif :

Faciliter l'application des nouvelles exigences en matière d'accessibilité dans les nouveaux bâtiments.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Mettre à jour le <i>Guide sur l'accessibilité des bâtiments</i> .	Publication du guide	Vice-présidence à la réglementation et à l'innovation	Automne 2025

4. Soutien à l'embauche et à l'intégration en emploi des personnes handicapées

Obstacle :

Une méconnaissance des outils disponibles peut freiner l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Objectif :

Accroître l'embauche de personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche des personnes handicapées.	Nombre d'activités de communication	Secrétariat général et affaires institutionnelles	Mars 2025
Transmettre à des gestionnaires une invitation à participer à la journée DuoEmploi, qui permet un jumelage entre une ou un gestionnaire et une personne handicapée.	Nombre d'invitations transmises	Direction générale des services à l'organisation (Direction des ressources humaines)	Avril 2024
Participer à la journée DuoEmploi.	Nombre de jumelages	Direction générale des services à l'organisation (Direction des ressources humaines)	Juin 2024

Obstacle :

Un aménagement non adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées nuit à leur intégration et à leur maintien en emploi.

Objectif :

Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées en fournissant un milieu de travail adapté à leurs besoins.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Évaluer le poste de travail lors de l'entrée en fonction d'une personne handicapée et faire l'achat ou la location du matériel ou de l'équipement spécialisé dont cette personne a besoin pour accomplir son travail.	Proportion des postes évalués à l'entrée en fonction d'une personne handicapée	Direction générale des services à l'organisation (Direction des ressources immobilières, matérielles, bureautiques et contractuelles et Direction des ressources humaines en collaboration)	En continu

5. Accessibilité des immeubles

Obstacle :

L'aménagement de certains bâtiments où sont situés les bureaux de la RBQ en restreint l'accès aux personnes handicapées.

Objectif :

Améliorer l'accès aux immeubles.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Assurer la prise en compte systématique des exigences actuelles en matière d'accessibilité du <i>Code de construction</i> lors de réaménagement des bureaux occupés par la RBQ.	Proportion des bureaux réaménagés qui intègrent les exigences en matière d'accessibilité	Direction générale des services à l'organisation (Direction des ressources immobilières, matérielles, bureautiques et contractuelles)	En continu

Obstacle :

Un manque d'accessibilité aux personnes handicapées des locaux où se tiennent des réunions et des événements à l'extérieur des bâtiments de l'organisation peut nuire à leur participation.

Objectif :

Favoriser la participation des personnes handicapées lors d'activités ou de rencontres.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Tenir compte systématiquement de l'accessibilité des lieux lors de l'organisation d'activités ou de rencontres à l'extérieur des bureaux.	Proportion des activités et des rencontres qui sont accessibles	Ensemble des secteurs	En continu

6. Accès à l'information et aux documents

Obstacle :

Le format des documents diffusés sur le site Web de la RBQ peut nuire à leur accessibilité pour les personnes présentant des déficiences auditives, cognitives ou visuelles.

Objectif :

Assurer la conformité aux standards du gouvernement du Québec sur l'accessibilité du Web.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Produire des documents et des outils multimédias respectant les standards du gouvernement du Québec sur l'accessibilité du Web.	Nombre de demandes de soutien aux personnes handicapées en matière d'accessibilité du Web	Direction des communications	En continu

Objectif :

Assurer la prise en compte des normes d'accessibilité dès la conception des documents.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Former du personnel de la Direction des communications sur l'accessibilité du Web.	Nombre de personnes formées	Direction des communications	En continu

7. Adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile

Obstacle :

Une méconnaissance des procédures et des mesures d'évacuation peut constituer un risque en cas d'urgence.

Objectif :

Informier le personnel de l'existence des mesures d'urgence adaptées pour les employées et employés en situation de handicap.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Mettre à jour la documentation sur les mesures disponibles dans l'intranet (y compris les coordonnées de l'équipe des mesures d'urgence) et y inclure une section à l'intention des personnes en situation de handicap.	Documentation à jour et section ajoutée	Direction générale des services à l'organisation	En continu
Désigner une accompagnatrice ou un accompagnateur pour chaque nouvelle employée ou nouvel employé en situation de handicap en cas d'évacuation d'urgence.	Accompagnatrice ou accompagnateur désigné	Direction générale des services à l'organisation	En continu
Rencontrer les personnes handicapées nouvellement embauchées qui déclarent leur handicap à leur arrivée en poste ainsi que les accompagnatrices et accompagnateurs désignés si leur handicap le nécessite pour leur expliquer la procédure et les mesures à suivre en cas d'urgence.	Nombre de personnes rencontrées	Direction générale des services à l'organisation	En continu

8. Approvisionnement en biens et en services accessibles

Obstacle :

Les biens et services que la RBQ loue ou achète peuvent présenter des difficultés d'accès ou d'utilisation pour les personnes handicapées.

Objectif :

Sensibiliser les unités administratives aux exigences de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* lors de l'achat ou de la location de biens et services accessibles aux personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Publier un article dans l'intranet sur l'approvisionnement accessible.	Publication d'un article	Direction générale des services à l'organisation	Mars 2025

Bilan des mesures réalisées en 2023-2024

1. Sensibilisation et promotion à l'intention du personnel

Obstacle :

La faible présence de personnes handicapées au sein de la RBQ entraîne une méconnaissance de leur réalité.

Objectif :

Sensibiliser le personnel aux réalités vécues par les personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Organiser des activités de sensibilisation et d'information à l'occasion de la SQPH, qui se tient du 1 ^{er} au 7 juin 2023.	Nombre d'activités réalisées	Deux articles ont été publiés et une conférence Web a été organisée avec Kéroul.	Réalisé
Publier des capsules « Le saviez-vous? » dans l'intranet.	Nombre de capsules publiées	Aucune capsule n'a été publiée.	Non réalisé
Publier le PAPH et diffuser une actualité dans l'intranet pour en faire la promotion.	Mise en ligne du PAPH 2023-2024 sur le site Web de la RBQ Diffusion d'une actualité	Une actualité a été diffusée et le PAPH a été mis en ligne le 14 novembre 2023.	Réalisé

2. Accès aux services offerts par la RBQ

Obstacle :

Une méconnaissance des pratiques à adopter en présence d'une personne handicapée peut limiter son accès aux services offerts.

Objectif :

Développer les connaissances du personnel en contact direct avec le public sur l'accueil des personnes handicapées et le service qui leur est rendu.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Diffuser une actualité sur l'intranet à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées pour faire la promotion des capsules d'autoformation en ligne « Mieux accueillir les personnes handicapées ».	Diffusion d'une actualité	La promotion des capsules a été réalisée lors de la mise en ligne du PAPH, le 14 novembre 2023.	Réalisé

Obstacle :

Le format et le mode de passation des examens de qualification pour devenir entrepreneur de construction ou constructeur-propriétaire peuvent constituer un frein à la réussite des personnes handicapées.

Objectif :

Offrir aux personnes handicapées des mesures pour adapter, selon leur incapacité, la passation de leurs examens.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Analyser les demandes d'adaptation des moyens d'évaluation en vue d'établir les mesures pouvant être offertes aux candidates et aux candidats. Mettre en place ces mesures.	Nombre de demandes reçues Nombre de demandes analysées Mesures d'adaptation mises en place	45 demandes ont été approuvées, donnant lieu à 129 examens (une même personne pouvant effectuer plusieurs examens) pour lesquels des mesures d'adaptation ont été mises en place. Exemples de mesures mises en place : • durée d'examen prolongée ; • salle d'examen individuelle ; • lecture des documents par un surveillant ; • recours à un interprète gestuel.	En continu

3. Mesures en lien avec les secteurs d'activité de la RBQ

Obstacle :

Une méconnaissance des obstacles vécus par les personnes handicapées en matière d'accessibilité et de sécurité rend difficile la prise en compte de leurs besoins.

Objectif :

Améliorer les connaissances sur les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Poursuivre les travaux du comité directeur OPHQ-RBQ dans le but de déterminer et de prioriser les besoins des personnes handicapées en matière de sécurité et d'accessibilité aux bâtiments.	Nombre de rencontres du comité directeur	Une rencontre annuelle entre le directeur général de l'OPHQ et le président-directeur général de la RBQ a eu lieu le 26 avril 2023.	En continu
Consulter le milieu associatif et des parties prenantes sur les enjeux en accessibilité.	Nombre de consultations tenues	Une rencontre du comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments pour les personnes handicapées a eu lieu le 22 novembre 2023. La RBQ, en collaboration avec l'OPHQ, a tenu 5 rencontres du groupe de travail sur les enjeux d'utilisation et de sécurité des aides à la mobilité motorisées à l'intérieur des bâtiments. La RBQ a participé à 8 rencontres du groupe de travail sur l'accessibilité du Conseil national de recherches du Canada.	En continu

4. Soutien à l’embauche et à l’intégration en emploi des personnes handicapées

Obstacle :

Une méconnaissance des outils disponibles peut freiner l’embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Objectif :

Accroître l’embauche de personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Sensibiliser les gestionnaires à l’embauche des personnes handicapées.	Nombre de communications	Aucune communication n’a été réalisée en 2023-2024.	Non réalisé

Obstacle :

Un aménagement non adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées nuit à leur intégration et à leur maintien en emploi.

Objectif :

Favoriser l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées en fournissant un milieu de travail adapté à leurs besoins.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Évaluer le poste de travail lors de l’entrée en fonction d’une personne handicapée et faire l’achat ou la location du matériel ou de l’équipement spécialisé dont cette personne a besoin pour accomplir son travail.	Proportion des postes évalués à l’entrée en fonction d’une personne handicapée	La RBQ a embauché 3 personnes handicapées au cours de l’année 2023-2024 (1 poste régulier et 2 postes étudiants). Un aménagement particulier a été réalisé en 2023-2024.	En continu

5. Accessibilité des immeubles

Obstacle :

L'aménagement de certains bâtiments où sont situés les bureaux de la RBQ en restreint l'accès aux personnes handicapées.

Objectif :

Améliorer l'accès aux immeubles.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Assurer la prise en compte systématique des exigences actuelles en matière d'accessibilité du <i>Code de construction</i> lors de réaménagement des bureaux occupés par la RBQ.	Proportion des bureaux réaménagés qui intègrent les exigences en matière d'accessibilité	Aucun projet de réaménagement n'a été réalisé en 2023-2024.	En continu

Obstacle :

Un manque d'accessibilité aux personnes handicapées des locaux où se tiennent des réunions et des événements à l'extérieur des bâtiments de l'organisation peut nuire à leur participation.

Objectif :

Favoriser la participation des personnes handicapées lors d'activités ou de rencontres.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Tenir compte systématiquement de l'accessibilité des lieux lors de l'organisation d'activités ou de rencontres à l'extérieur des bureaux.	Proportion des activités et rencontres accessibles	La RBQ a tenu 6 rencontres à l'extérieur de ses bâtiments en 2023-2024 : • 5 rencontres dans un établissement accessible (Hôtel Château Laurier Québec, Hôtel Delta Trois-Rivières, Auberge Godefroy, Hôtel et Suites Le Dauphin Drummondville, Manoir Montmorency); • 1 rencontre dans un établissement partiellement accessible (Hôtel Monfort).	Réalisé partiellement

6. Accès à l'information et aux documents

Obstacle :

Le format des documents diffusés sur le site Web de la RBQ peut nuire à leur accessibilité pour les personnes présentant des déficiences auditives, cognitives ou visuelles.

Objectif :

Assurer la conformité des documents aux standards du gouvernement du Québec sur l'accessibilité du Web.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Produire des documents et des outils multimédias respectant les standards du gouvernement du Québec sur l'accessibilité du Web.	Nombre de demandes de soutien aux personnes handicapées en matière d'accessibilité du Web	Aucune demande n'a été formulée en 2023-2024.	En continu

Objectif :

Assurer la prise en compte des normes d'accessibilité dès la conception des documents.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Former du personnel de la Direction des communications sur l'accessibilité du Web.	Nombre de personnes formées	Trois nouvelles ressources ont été formées.	Réalisé

7. Adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile

Obstacle :

Une méconnaissance des procédures et des mesures d'évacuation peut constituer un risque en cas d'urgence.

Objectif :

Informier le personnel de l'existence des mesures d'urgence adaptées pour les employées et employés en situation de handicap.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Mettre à jour la documentation sur les mesures disponibles dans l'intranet (y compris les coordonnées de l'équipe des mesures d'urgence) et y inclure une section à l'intention des personnes en situation de handicap.	Documentation à jour et section ajoutée	Les documents sont à jour. Une section destinée aux accompagnatrices et aux accompagnateurs est également disponible sur l'intranet.	En continu
Désigner une accompagnatrice ou un accompagnateur pour chaque nouvelle employée ou nouvel employé en situation de handicap en cas d'évacuation d'urgence.	Accompagnatrice ou accompagnateur désigné	À la demande d'une personne handicapée, la RBQ désigne une accompagnatrice ou un accompagnateur en cas d'évacuation d'urgence. Aucune demande d'accompagnement n'a été formulée en 2023-2024.	En continu
Rencontrer toutes les personnes handicapées nouvellement embauchées à leur arrivée en poste ainsi que les accompagnatrices et accompagnateurs désignés pour leur expliquer la procédure et les mesures à suivre en cas d'urgence.	Nombre de personnes rencontrées	À la demande d'une personne handicapée, la RBQ planifie une rencontre pour lui expliquer la procédure et les mesures à suivre en cas d'urgence. Aucune demande de rencontre n'a été formulée en 2023-2024.	En continu

8. Approvisionnement en biens et en services accessibles

Obstacle :

Les biens et services que la RBQ loue ou achète peuvent présenter des difficultés d'accès ou d'utilisation pour les personnes handicapées.

Objectif :

Sensibiliser les unités administratives aux exigences de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* lors de l'achat ou de la location de biens et services accessibles aux personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Résultats pour 2023-2024	État de réalisation
Publier un article dans l'intranet sur l'approvisionnement accessible.	Publication d'un article	Aucune actualité n'a été publiée.	Non réalisé

Reddition de comptes

Politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La politique gouvernementale [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées](#) a été adoptée par le Conseil des ministres en décembre 2006. Elle a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public.

En vertu de l'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la RBQ est assujettie à la politique. Celle-ci oblige les ministère et organismes assujettis à rendre compte, dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public ainsi que des mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.

Accès aux documents et aux services offerts au public	2023-2024
Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public	0

Mesures d'accommodement dont l'organisation s'est dotée pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ses documents et services

- Des mesures d'adaptation, selon l'incapacité, pour la passation des examens de qualification professionnelle sont prévues. En 2023-2024, 45 candidates et candidats ont pu se prévaloir de mesures d'adaptation. Exemples de mesures mises en place :
 - durée d'examen prolongée ;
 - salle d'examen individuelle ;
 - lecture des documents par un surveillant ;
 - recours à un interprète gestuel.

Engagements visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière

Le plan d'engagements Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité a été lancé en janvier 2022. Il regroupe douze engagements, dont un est sous la responsabilité de la RBQ.

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées est le véhicule par lequel les ministères et organismes concernés doivent faire état de l'avancement des engagements sous leur responsabilité.

N°	Engagement	Responsable	Collaborateurs	État d'avancement	Échéance
9	Réaliser le portrait de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1976 du secteur public et identifier des solutions visant à rendre ces immeubles accessibles.	Régie du bâtiment du Québec	Ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation, Société québécoise des infrastructures, Office des personnes handicapées du Québec	Le portrait de l'accessibilité des édifices publics est complété. Il contient un état de situation et une proposition d'échéancier pour la mise à niveau des bâtiments.	2024